

COMMUNE
MORLINCOURT

27 rue de la Mairie

60400 MORLINCOURT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU sept avril deux mille quatorze

Président :

Daniel CHARLET,

le Maire

Secrétaire(s) de séance :

C. CAPELLE

Présents :

D. CHARLET - M.A. DUPUIS - P. LEFEBVRE - M. DEGAUCHY - P. FRASQUET - F. LOIFERT - C. FORMONT -
C. CAPELLE - R. LETOMBE - T. WILLECOCQ - V. LEROY

Absents :

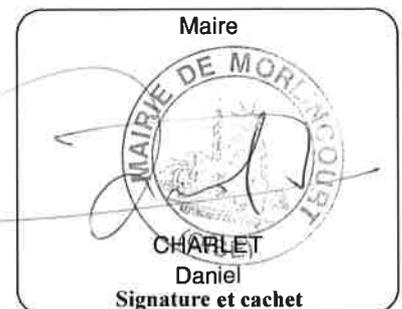
Lecture faite du compte-rendu de séance du 28 mars 2014.

Le Maire informe l'assemblée qu'elle peut lui accorder des délégations pour faciliter la gestion des affaires communales. Après délibération, le Conseil Municipal accorde au Maire, les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ce droit à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier aliéna de l'article L 213-3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;

Pour extrait :

En Mairie, le 10 Avril 2014



Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.

COMMUNE
MORLINCOURT

27 rue de la Mairie

60400 MORLINCOURT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU sept avril deux mille quatorze

Président :

Daniel CHARLET,

le Maire

Secrétaire(s) de séance :

C. CAPELLE

Présents :

D. CHARLET - M.A. DUPUIS - P. LEFEBVRE - M. DEGAUCHY - P. FRASQUET - F. LOIFERT - C. FORMONT -
C. CAPELLE - R. LETOMBE - T. WILLECOCQ - V. LEROY

Absents :

Le Maire propose de constituer les commissions et désigner les délégués au sein des syndicats. Le Conseil Municipal désigne ses représentants au sein des syndicats et des différentes commissions de travail.

Le Maire informe l'assemblée que la succession de Mr Jacques SEZILLE désire vendre la parcelle AH90 d'une superficie de 1 223m² se situant à la suite du lotissement du Haut Village. Il propose de l'acheter au prix de 12€ le m² soit un montant de 14 676,00€ hors frais de notaire. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de ce terrain et charge le Maire d'en informer le vendeur.

Le Maire propose de voter les taux d'imposition 2014 qui restent les mêmes qu'en 2013. Le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité ces taux.

Le Maire présente les demandes des demandes de subventions des associations :
COOPERATIVE SCOLAIRE 500€, RESTO DU COEUR 300€, COMPAGNIE D'ARC DE MORLINCOURT 500€,
FEDERATION DE CHASSE 300€, CROIX ROUGE FRANCAISE 100€, ASDAPA 200€, DONNEURS DE SANG DU
NOYONNAIS 100€, RETRO DART'S 250€ et LIB44 100€. Le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité les demandes de subventions des associations.

Le Maire propose de compléter le matériel de voirie avec l'achat d'un semoir à sel, d'une tonne à eau et d'une tonne à traiter. Il présente plusieurs devis. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré donne son accord pour l'achat de ce matériel.

Pour extrait :

En Mairie, le 10 avril 2014

Maire



CHARLET
Daniel
Signature et cachet

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.